

## CONTRAT POUR PRESTATIONS DE CONTRÔLES

Entre les soussignés

M/Mme..... représentant la société **Ceam-formation SA** dont le siège est à

**Au Village 14 1421 Grandevent**

*Dénommé ci-après le prestataire*

et

M./Mme.....représentant l'établissement/la société.....

dont le siège est à.....

*Dénommé ci-après le client*

Il a été convenu ce qui suit :

### Art. 1 But

Le présent contrat a pour but les prestations suivantes :

> *Mesures et gestion annuelles des lits et autres appareils électro-médicalisés (normes Swissmedic/Odim 65353)*

### Art. 2 Durée

Ce contrat de prestation est conclu pour une durée de.....années. Il débutera le.....et se terminera le.....

Ce contrat n'est pas renouvelable tacitement, sauf convention contraire entre les parties.

### Art. 3 Exécution des prestations

Le Prestataire s'engage à réaliser la mission qui lui est confiée par le Client, de la meilleure manière, en respectant les normes applicables Swissmedic 62353.

Pour ce faire, il disposera de tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission, tels que personnel qualifié et appareils de mesures homologués (SECUTEST Base/Pro).

De son côté, le Client s'engage à fournir l'ensemble des informations dont le Prestataire a besoin pour réaliser la mission. De même, il l'informerá dans les plus brefs délais de toute décision impactant sa mission.

#### **Art. 4 Délais**

Le Prestataire s'engage à accomplir sa mission selon des dates établies au préalable avec le Client. En cas d'empêchement ou de retard important, il devra en informer le Client dans les plus brefs délais.

#### **Art. 5 Paiement**

Pour la réalisation des prestations définies à l'Article 1 ci-dessus, le client versera au prestataire la somme de \_\_\_\_\_ CHF, payée de la manière suivante:

100 % - 30 jours avant intervention du prestataire ou à réception de la facture si le délai est inférieur à 30 jours de l'intervention du prestataire.

Les frais engagés par le prestataire et nécessaires à l'exécution de la prestation, sont inclus dans le prix de la prestation.

#### **Art. 6 Confidentialité**

Le Prestataire s'engage à ne divulguer aucune information, ni aucun document ou concept, relatifs au Client. Le Client s'engage à ne divulguer aucune information, ni aucun document ou concept, relatifs au Prestataire.

#### **Art. 7 Résiliation**

Chaque partie pourra résilier le présent contrat en cas de manquement à l'une des obligations mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7. Pour ce faire, elle adressera un courrier postal recommandé avec accusé de réception.

Le présent contrat sera considéré résilié dix (10) jours après réception dudit courrier.

#### **Art. 8 Litiges**

Le présent contrat est régi par la loi suisse. En cas de litige, Prestataire et Client s'engagent à chercher une solution amiable. En cas de désaccord, le for juridique se trouve à **1400 Yverdon-les Bains**.

#### **Défense des intérêts de Ceam formation SA :**

MBP Avocats, M<sup>e</sup> Philippe Corpataux avocat, rue Hans-Fries 1, 1700 Fribourg

Etabli à.....

Le.....

\_\_\_\_\_  
Timbre et signature du prestataire

\_\_\_\_\_  
Timbre et signature du client

En deux (2) exemplaires, un pour chaque partie